

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 1<sup>er</sup> juin 2018

Présents :

Nicole BARD, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Absente excusée : Martine CATERINO. Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Séance ouverte à 19 h 30.

**1/ Adhésion au service commun mis en place par Troyes Champagne Métropole : RGPD**

Troyes Champagne Métropole propose aux 81 communes membres d'adhérer à un service commun de protection des données informatiques personnelles leur faisant ainsi profiter de l'expertise de personnes compétentes en matière de sauvegarde de ces données et de moyens informatiques adaptés. Le coût sera d'environ 40 € à l'année pour notre commune (0.057% par rapport à la masse salariale de la commune). Un audit sera réalisé auprès de chaque commune et un délégué TCM se verra chargé de son exploitation et constituera un lien humain entre les communes et TCM.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé d'adhérer au service commun tel qu'exposé, d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion et à désigner un délégué à la protection des données. Le conseil municipal donne un accord unanime.

**2/ Avenir du CCAS :**

Une interrogation se fait au sujet de l'avenir du CCAS sous sa forme actuelle, c'est-à-dire indépendante de la gestion de la commune : il doit subir lui aussi cette obligation de protection des données personnelles, ce qui entraîne un coût similaire à celui cité ci-dessus. Après réflexion, M. le Maire nous fait part de son intention de dissoudre le CCAS puis de le réintégrer sous forme de comité consultatif de l'action sociale au sein du Conseil Municipal : cela entraînera la suppression d'une gestion particulière, du coût de la protection des données, de la suppression d'une cotisation URSSAF et d'écritures supplémentaires dans le budget. En aucun cas le fonctionnement du comité ne sera modifié : le comité sera composé des mêmes personnes (4 au sein du conseil et 3 personnes extérieures au conseil) et les activités seront conservées, principalement le repas de fin d'année, la remise des colis de Noël et l'aide ponctuelle à des personnes en difficulté ainsi que le suivi de l'ADMR.

Approuvé à l'unanimité.

**3/ SDDEA : Remplacement de la pompe**

La pompe n° 1 du puits étant tombée en panne dernièrement, notre commune n'est plus alimentée en eau que par une seule pompe. Il est donc urgent de commander et faire installer une pompe neuve, avec sa colonne de relevage, par les soins de la SDDEA. Le coût sera de 8 376 € HT, financé par le budget de l'Eau. Les modifications budgétaires seront faites en conséquence. Les frais seront affectés aux dépenses d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

Une modification de budget est nécessaire pour le règlement de cette dépense.  
Il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

Dépense : Chapitre 023 : + 5 500€  
Recette : 0€

**Monsieur le Maire précise que le déséquilibre de la section de fonctionnement est compensé par le suréquilibre de la même section voté lors de l'adoption du budget primitif**

Investissement :

Dépense - chapitre 23 article 2318 + 5 500€  
Recette - chapitre 021 article 2156 + 5 500€

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette modification budgétaire.

Approuvé à l'unanimité.

**4/ Contrat du photocopieur**

Fin juillet 2018 le contrat passé avec Acces Bureautique pour la location du photocopieur de la mairie arrivera à son terme. Après plusieurs démarches auprès de trois fournisseurs : Acces, Toulokowitz, et Sigec, M. le Maire nous fait part de son choix de retenir l'entreprise Sigec entreprise la moins- disante et de passer par une solution d'achat avec contrat de maintenance sur 21 trimestres. L'imprimante que nous avons actuellement est en location/maintenance, l'économie réalisée sera de 5 348 € (récupération de la FCTVA sur l'achat). Après discussion et comparaison des différentes offres, nous donnons notre accord pour traiter avec l'entreprise Sigec et apporter les modifications nécessaires au budget. Approuvé à l'unanimité.

**5/ Signalétique du CPI**

Le responsable du CPI Régis VANCY souhaite refaire la signalétique du local des pompiers, dont un modèle nous est présenté ce soir, faisant ressortir en haut en rouge la mention : SAPEURS POMPIERS puis sur la porte de gauche du local le logo du CPI mêlé à celui de Bucey et sur la porte de droite la mention « CPI de Bucey en Othe ». Cette signalétique est à l'étude pour le moment, sous réserve de modifications. Le coût en sera d'environ 500 €. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à commander la signalétique dès que les détails de l'esquisse auront été approuvés par Monsieur VICQUERY.

**6/ Travaux de l'église – Mise en conformité de la demande de DETR**

Suite à notre demande de subvention DETR concernant la réfection de la façade ouest de l'église (porte d'entrée), une réponse nous a été adressée par le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'aube, stipulant que notre désir de refaire cette façade devrait passer après d'autres réfections plus importantes : la réfection du cœur de la voûte, la mise en place de témoins d'évolution de mouvement sur certains contreforts, la mise en place d'un système de drainage pour lutter contre l'humidité à l'intérieur de l'église.

Nous avons fait chiffrer l'ensemble des points répertoriés ci-dessus.

M. le Maire se propose donc de répondre à ce courrier en précisant que toutes dispositions sont prises pour inscrire ces travaux supplémentaires à l'ordre du jour du prochain budget

2019, de présenter une demande de subvention DETR pour la façade ouest modifiée, avec l'engagement de réaliser les travaux objets des remarques du responsable de l'unité départementale, lors des prochains exercices. Les travaux de la façade ouest pourraient être réalisés fin 2018 début 2019.

Nous avons la possibilité pour les travaux concernant l'église de recevoir une subvention de l'ordre de 30 % par l'Etat (DETR), une subvention de la part de la région (pour les organismes non classés aux monuments historiques, maxi 40 %), et une subvention de 5 % du Conseil Départemental.

M. le Maire demande l'acceptation du conseil municipal :

1/ Pour la mise en œuvre de la rénovation de la façade ouest :

Devis moins- disant : entreprise CHATIGNOUX pour un montant de 15557€ HT (ont été consultés SNBR, NOEL et VICQUERY) les demandes de subvention seront faites auprès de l'Etat,( DETR en cours) département et région. Les travaux seront réalisés après retour de l'ensemble des demandes. Le plan de financement suivant est proposé :

Montant prévisionnel H.T.:	15 557, 00 €
Marge pour imprévu (10%) :	1 555, 70 €
Subvention D.E.T.R. sollicitée (30% du H.T.) :	5 133, 81 €
Région Grand Est (40%) :	6 845, 08 €
Conseil Départemental de l'Aube (5%) :	855, 63 €
Autofinancement :	7 700, 72 €
Montant prévisionnel des travaux T.T.C.	20 535, 24 €

Approuvé à l'unanimité.

2 /Pour la préparation du second dossier à inclure dans le prochain budget 2019 :

Etablir les demandes de subventions sur la base des devis actuels.

Drainage : 24 126€ HT,  
Restauration de la voûte centrale : 4 600€ HT  
Suivi évolution du monument : 136€ HT  
Sommes à majorer de 10% pour imprévus.

Accord unanime du conseil pour l'ensemble des décisions concernant l'église.

7/ Lutrin : don de l'ASPBO

Sujet déjà délibéré lors du conseil du 24 janvier 2018

8/ SIGRS : point sur les projets en cours et requalification de l'emprunt

M. le Maire tient à nous faire part de son inquiétude vis-à-vis des capacités financières des trois communes Bucey Messon Fontvannes à rembourser l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire. En effet, le plan de remboursement va peser de plus en plus au fil des ans et grève lourdement le budget de chaque commune (en cumulé remboursement de l'emprunt du SIGRS : 80000€ en 2018 pour 137400€ en 2033). Concernant Bucey, nos

finances saines nous permettent de « tenir » quelques années, mais ce serait au détriment de nos propres projets. La situation financière des communes de Messon et de Fontvannes ne semble pas permettre de supporter encore longtemps cet emprunt, par manque de capacité d'auto financement. Il convient donc de réviser le plan de remboursement de l'école, l'étude est en cours. D'autre part, le projet de proposer un enseignement musical et instrumental à l'école, qui est à l'étude, serait une charge financière supplémentaire, malgré les actions entreprises par le SIGRS pour recueillir le maximum de subventions, voire de dons spontanés.

Une réunion entre le Maire et ses adjoints en mai sur ce sujet met en évidence le point suivant : Si nos communes ont des difficultés à rembourser l'emprunt du SIGRS, la démarche logique serait de restreindre toute dépense optionnelle et en particulier de ne pas engager de dépense supplémentaire avant d'avoir réglé le problème financier du remboursement de la dette. Cet état d'esprit n'est pas partagé par les Maires de FONTVANNES et MESSON.

Il est à noter que la pénalité pour remboursement anticipé de l'emprunt dans le cadre d'une nouvelle négociation s'élève à 155000€. BUCEY minoritaire est donc engagé dans des dépenses supplémentaires qui semblent déraisonnables dans le contexte économique actuel.

M. le Maire pense souhaitable d'inviter M. DUMAS, qui est notre interlocuteur au sein de la Trésorerie de Troyes, à venir, en qualité de conseiller, rencontrer les élus concernés lors de la prochaine rencontre concernant la restructuration de l'emprunt et d'informer ses collègues Maires de cette démarche souhaitée par le conseil municipal de Bucey.

Décision approuvée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

a/ Chemin du Monument : les travaux ont débuté et devraient être terminés pour la date des moissons afin de ne pas perturber les activités agricoles. Si besoin, les finitions seront reprises ensuite en cas de retard dans l'exécution des travaux.

b/ Boîte à livres : nous allons faire l'acquisition d'une boîte à livres, comme déjà mentionné dans un précédent compte-rendu de réunion, qui nous est proposée par le Lion's Club. A cette occasion, une communication sera faite par voie de presse, et les habitants de Bucey seront conviés à une petite réception qui aura lieu pour son inauguration.

c/ Appartement situé au-dessus de la mairie : le bail de location se termine en mai 2019. A l'occasion de son renouvellement, la municipalité souhaite y apporter une modification, en retirant la jouissance par la locataire du petit terrain situé derrière le préau, afin d'y installer une serre destinée à cultiver des plants pour le fleurissement de la commune.

Pas d'objections.

La séance est levée à 22 h 00.